Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

# Vitesse des véhicules limitée à 30 km/h dans les rues de Grisy-les-Plâtres




Conformément à l'engagement de vos élus locaux de veiller à la sécurité des uns et des autres, par la régulation de la vitesse des véhicules dans le village, depuis le 11 juin 2020 **la vitesse de tous les véhicules circulant dans les rues du village est limitée à 30 km/h.**

Infos pratiques

Les panneaux routiers, signalant cette nouvelle limitation de la vitesse des véhicules, seront sous peu installés aux entrées dans Grisy-les-Plâtres.

Documents
Arrêté municipal 30km/h
Contact

Mairie : 01 34 66 62 69